



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240625-2024062403-DE

S<sup>2</sup>LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mardi 25 juin 2024**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président)

Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE,

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, MONS, DELEPAUX, FANARA

**Pouvoirs :**

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,

Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON

Messieurs BONNIN, DAVID, DE SAINT ROMAIN, PUJOL, SEGURA, URIOT

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,

Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Mr DISSAUX, Directeur Culture.

Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

## **EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024062403 : TARIFS BRADERIE DE L'OFFICE DE COMMERCE ET D'ARTISANAT**

L'Office du commerce et de l'artisanat est un élément fédérateur du commerce local. Acteur de la dynamisation du centre-ville, l'OCA a pour mission entre autres d'accompagner les associations de commerçants d'Arcachon dans l'organisation et la mise en œuvre d'animations commerciales des quartiers d'Arcachon.

L'OCA organise également l'ensemble des déballages et braderies.

Plusieurs tarifs sont à définir pour la réalisation de ces derniers :

Dans ce cadre, Arcachon Expansion facture aux commerçants sédentaires et non sédentaires une contribution pour l'organisation de ces évènements (animation, communication...) :

Les tarifs s'articulent comme suit :

### Braderie Hiver :

Commerçants sédentaires arcachonnais : 150 euros tarif forfaitaire

Non sédentaires : 70 euros du mètre linéaire

### Braderie d'été :

Commerçants sédentaires arcachonnais : 150 euros tarif forfaitaire

Non sédentaires : 70 euros du mètre linéaire

Forfait pour les commerçants sédentaires pour participation aux 2 évènements : 260 euros

Participation forfaitaire aux déballages : 100 euros par commerçant /déballage

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **ADOPTER les tarifs précités,**
- **AUTORISER notre Directrice Générale à signer tout document nécessaire à son versement**

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le mardi 25 juin 2024  
Bernard LUMMEAUX  
1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

